



Syndicat des Territoriaux & ICT Ville de Marseille & CCAS

4, Boulevard Henri Boule 13004 Marseille - ☎ : 04 91 36 20 73
✉ : cgtvdm@free.fr et cgtictvdm@free.fr

Marseille le 08 mars 2022

CARRIÈRES BLOQUÉES , SALAIRE GELÉ , CONDITIONS DE TRAVAIL DÉGRADÉES ÇA SUFFIT !

A partir de cette année, en application de la loi de « Transformation de la fonction publique », il n'y a plus de CAP. À la place ont été instituées des « lignes directrices de gestion » qui sont des outils pour permettre aux employeurs de faire des économies.

Et ils les trouvent où leurs économies ? Comme toujours dans les poches des agents

La CGT demande l'**abrogation de la loi de Transformation**, publiée le 6 août 2019, qui est une loi injuste : elle détruit notre droit à la carrière, elle remet en cause le droit de grève pour certaines catégories, elle supprime les CHSCT, elle supprime notre statut et donne de plus en plus de pouvoir aux employeurs locaux.

En décembre 2021, deux nouveaux décrets sur nos salaires ont été adoptés. C'est encore le nivellement par le bas des traitements que le gouvernement nous impose !

Pendant ce temps-là, on privatise nos services publics, on passe la gestion au privé, la bourse fait des profits énormes (136 milliards)...

**Mais nous, les premiers de corvées, on peut toujours crever !
Merci Macron !**

LE JEUDI 31 MARS, TOUTES ET TOUS LES TERRITORIAUX.ALES MOBILISE.ES EN MASSE POUR EXIGER

- **POUR L'ABROGATION DE LA LOI DE TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE**
- **POUR LE DÉGEL ET L'AUGMENTATION DU POINT D'INDICE**
- **POUR NOS CONDITIONS DE TRAVAIL**
- **POUR NOS SALAIRES**
- **POUR NOS EMPLOIS**

RENDEZ-VOUS 10H30 AUX REFORMÉS

*PS : Un préavis de grève est déposé. Vous pouvez faire 1h à 2h de grève à partir de 10h30 soit la demi-journée soit la journée de grève. Pour les agents des écoles et des crèches Vous pouvez faire soit les heures jusqu'à 2h30, soit la demi-journée mais à la prise de service ou alors la journée

RECONDUCTION DE LA GRÈVE* DÉROGATION PERENNE AUX 1607H EN RECONNAISSANCE DE LA PÉNIBILITÉ DU TRAVAIL POUR NOUS FAIRE ENTENDRE TOUS ET TOUTES EN GRÈVE !

Suite à notre dernier rassemblement devant la mairie le 3 mars dernier, nous avons demandé la position exacte de l'administration car nos mobilisations durent depuis 1 an maintenant.

Monsieur le Directeur général des Services, nous a répondu qu'il n'y avait pas de frein.

Il a, en outre, noté qu'une dérogation avait bien été accordée dans le cadre de la crise sanitaire, mais qu'il savait que les problèmes liés directement à la pénibilité des métiers étaient déjà présents avant la crise du Covid.

Pour les écoles, le levier est de ne pas travailler les mercredis, jour où les enfants ne sont pas présents. Nous lui avons remis pour la deuxième fois le dossier complet de notre travail. Ce dossier comprend également les 2 délibérations des municipalités de Miramas et d'Istres qui ont toutes les deux demandées et obtenues la reconnaissance de la pénibilité. Ces délibérations ont toutes les deux été validées par le contrôle de la légalité de la Préfecture des Bouches du Rhône.

La délégation CGT s'est fait la voix des vacataires ASICS qui travaillent à nos côtés, parfois depuis des années et qui se voient recalés par la psychologue dans le cadre d'un passage comme contractuel à temps plein, en échouant aux tests mais continuant à exercer les mêmes missions.

Nous avons formulé ne pas être opposé à des tests avant le recrutement afin d'éloigner des personnes qui ne correspondraient pas au profil pour travailler auprès d'enfant. Par contre, pour ces agents qui ont fait «le travail », Ils doivent être intégrés sans conditions dans le service.

M. le DGS nous a également informé qu'une démarche était engagée sur le fait que la Mairie compte «déprécieriser » les vacataires en les intégrant à temps plein dans les effectifs de la Ville.

La section école CGT des territoriaux suit de très près le dossier et vous tiendra informé des avancées.

**JEUDI 31 MARS 2022*
À 9h00 devant la mairie
PLACE BARGEMON**

**Pour la prise en compte de ces deux revendications majeures et pour
l'amélioration de nos conditions de travail
MOBILISONS-NOUS !!**

Pour information, nous sommes en attente de réponses concrètes de l'administration sur ce dossier. Dans le cas où celle-ci ne tenait pas ces engagements, la section CGT des écoles a d'ores et déjà pris la décision de reconduire le préavis de grève à partir d'avril. Nous reviendrons vers vous pour vous en préciser les dates ainsi que de la nouvelle mobilisation.

***PS : Un préavis de grève est déposé. Vous pouvez faire 1h à 2h de grève à partir de 10h30 soit la demi-journée soit la journée de grève. Pour les agents des écoles et des crèches Vous pouvez faire soit les heures jusqu'à 2h30, soit la demi-journée mais à la prise de service ou alors la journée**